

30 AVRIL /1^{er} MAI 2012



47^e Rallye Régional du PAYS GENTIANE

REGLEMENT

RIOM ES MONTAGNES

Coupe de France des rallyes

Challenge du Comité d'Auvergne - Championnat du Comité du Limousin





47^{ème} RALLYE REGIONAL du PAYS GENTIANE

30 avril et 1^{er} mai 2012

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement
Ouverture des engagements : 12/03/2012
Clôture des engagements : 16/04/2012 à minuit
Parution du road-book : 09/04/2012 à disposition au siège de l'A.S.A. Arverne
Dates et heures des reconnaissances le 09/04/2012 et le 29/04/2012 de 9h00 à 18h00
Vérifications des documents et des voitures : le 30/04/2012 de 8h00 à 18h00 (Pl. de la Mairie)
Heure de mise en place du parc de départ le 30/04/2012 à 8h00 (Parking de la Mairie)
1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : le 30/04/2012 à 17h00
Publication des équipages admis au départ : le 30/04/2012 à 18h15
Publication des heures et ordres de départ : le 30/04/2012 à 18h15 et 01/05/2012 à 8h00
Briefing des pilotes : document écrit, remis et émargé par tous les concurrents
Départ de : Riom-ès-Montagnes Parc Fermé le 30/04/2012 à 18h30
Publication des résultats partiels : le 01/05/2012 à partir de 14h00
Arrivée à : Riom-ès-Montagnes Parc Fermé le 01/05/2012 à partir de 13h59
Vérification finale : le 01/05/2012 à SARL Tech 2 Concept à Riom-ès-Montagnes
Publication des résultats du rallye : le 01/05/2012 au plus tard 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent
Remise des prix : le 01/05/2012 Salle du gymnase à 16h30

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Arverne organise les 30 Avril et 1^{er} Mai 2012 en qualité d'organisateur
Administratif et Technique le :

47^{ème} RALLYE REGIONAL du PAYS GENTIANE

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation du CRSA sous le n° R110 en date du 21.02.12 et de la FFSA sous le numéro R133 en date du 14.03.2012.

Comité d'Organisation

Président : Michel DESMARIE
Membres : Roger DESMARIE, Henri BOYER, Thierry JONCOUX, Pierre PRIVAT, J.-B. MIRAMONT
Secrétariat du Rallye, Adresse : ASA Arverne B.P. 5 15400 Riom-ès-Montagnes
Téléphone : 04 71 78 04 64 – 04 71 78 05 87
Fax : 04 71 78 19 38
Permanence du Rallye : Hôtel de Ville 15400 Riom-ès-Montagnes
Lieu, date, horaire : le 30/04/2012 de 8h00 à 23h30 et le 01/05/2012 de 8h30 à 16h30

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs : Serge RIBIERE (pdt) (17515) – Etienne GARDETTE (8272) – Jacques ALBARET (14858)
Directeur de Course : Michel DESMARIE (15848)
Directeur de Course Adjoint : Didier DAUTHEREAU (7738) – Maurice BESSE (2926)
Médecin Chef : Dr J.-Frédéric POURQUIER
Commissaires Techniques : Responsable : Serge PEGOLOTTI (6047) – André BOIVIN (3572)
Chargés des relations avec les concurrents (CS) Patrick CRUANES (19927)
Chargés des relations avec la presse : Jean-Pierre BOILON (20381)

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye du Pays Gentiane compte pour la Coupe de France des Rallyes 2012 **Coef . 2**, le Challenge du Comité Régional d'Auvergne et le Championnat du Comité Régional du Limousin.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le 30/04/2012 de 8h00 à 17h50 à Riom-ès-Montagnes, Pl. de la Mairie.

Les vérifications techniques auront lieu le 30/04/2012 de 8h00 à 18h00 à Riom-ès-M., Pl. de la Mairie

Les vérifications finales seront effectuées le 01/05/2012 à SARL Tech2Concept .

Adresse : Z.A. du Coudert à Riom-ès-Montagnes

Taux

horaire de la main d'œuvre : 45,00 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye du Pays Gentiane. doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 23/04/2012 (cachet de la poste faisant foi)

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 100 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 295,00 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 590,00 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée (Parc situé après le parc de regroupement) à Riom-ès-M. Un seul véhicule d'assistance sera autorisé. Bâche de protection et extincteur 5 Kg obligatoire (art.4.3.2.3.)

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye du Pays Gentiane représente un parcours de 115,60km.

Il est divisé en 2. étapes et 5 sections.

Il comporte 5 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,00 km.

Les épreuves spéciales sont ES 1 et 2 - Menet (7,65km) / ES 3,4 et 5 - St Etienne de Chomeil (7,90km) ..

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances seront autorisées le 09/04/2012 et le 29/04/2012 de 9h00 à 18h00 avec obligation d'apposer sur le pare-brise l'autocollant fourni par l'organisateur. Les concurrents seront priés de respecter le code de la route et les habitants des villages traversés.

Nota : 3 passages maximum. Des contrôles seront effectués.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : badge et combinaison
- Chef de poste : chasuble « chef de poste »

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

: Prix en espèces (Tous cumulables)*

1 ^{er} Scratch :	350 €
2 ^{ème} - :	250 €
3 ^{ème} - ;	200 €
4 ^{ème} - :	150 €
1er Equipage féminin :	
5 partantes ou plus :	300€
-5 partantes :	150 €

1 ^{er} Groupe :	150 € si 5 partants ou plus
2 ^{ème} - :	100 € si plus de 10 partants
1 ^{er} Classe :	300 € si 5 partants ou plus
	150 € si moins de 5 partants
2 ^{ème} Classe :	130 € si plus de 5 partants
3 ^{ème} Classe :	80 € si plus de 8 partants

* Prix en nature (valeur 15€) remis à tous les équipages aux vérifications administratives

Coupes : 30 coupes distribuables

La remise des prix se déroulera le 01/05/2012